## Sites récepteurs de vos terres excavées

Туре	Lieux	Prix	<b>Code Walterre</b>	Adresse	Remarques
Type I - II	Transinne	5,95€/T HTVA	WT 011 403	Grand Route, 6890 Libin	
Type I - II	Sart-Saint-Laurent	7,95€/T HTVA	WT 026 437	Rue Adelin Beguin, 5070 Fosses-la-Ville	Itinéraire obligatoire
Type III	Bouge	12,00€/T HTVA	WT 017 281	Rue de la Poteresse, 5004 Namur	RQT Obligatoire & Conditions de portance & itinéraire obligatoire
Type I à V (+400M³) Type I - II - III (-400M³)	Auvelais	18,00€/T HTVA	WT 050 579	Rue de la Larronerie, 5060 Sambreville	Conditions de portance & itinéraire obligatoire
Type IV - V (-400M³)		23,00€/T HTVA			
Prix susceptibles d'être revus (coût énergie/maind'œuvre)					
Les terres doivent être pelletables, compactables et doivent contenir au moins 80% de matière sèche. Dans le cas contraire, le déchargement des terres					

## **Conditions versages**

- Hublet se réserve le droit de fermer le site à tout moment : intempéries, maintenance, ...
- Date(s) et heure de versage à définir.
- Bascules disponibles sur tous nos sites récepteurs (relevé Excel fourni à la demande).
- Si pas de bon de pesée disponible, nous nous basons sur les relevés établis sur base de la charge utile par type de véhicule (voir ci-dessous).

## Charge utile par type de véhicule :

Tracteur 2 essieux : 18 tonnes
 Tracteur 3 essieux : 24 tonnes
 Semi 2 essieux (6x4) : 26 tonnes

• Semi 4x4: 28 tonnes

Semi 3 essieux (simple pont) : 30 tonnes

• Semi 3 essieux (4x4) : 28 tonnes

4 axes: 18 tonnes

Double ponts: 13 tonnes

## Extrait des Conditions Générales de vente

Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne versée ou chargée en nos centres de recydage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du versage ou du chargement. Le client reconnait avoir pu prende connaissance du tarif per péralablement au versage ou au chargement. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la synt HUBLET en application de la législation et de la réglementation, a l'occasion ou du fait du versage ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce demier. L'inconstitutionnaité ou l'illégalité éventruelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacé à tout le chargement. La dimension du plus grand oblo cu chargement entrainé l'application du tarif el plus élevé à tout le chargement. La simension du plus grand oblo cu chargement entrainé l'application du tarif el plus élevé à tout le chargement. La simension du plus grand oblo cu chargement entrainé l'application du rair le plus élevé à tout le chargement. La simension du plus grand oblo cu chargement entrainé l'application du varif el plus élevé à tout le chargement. La simension du plus grand oblo cu chargement entrainé l'application du varif el plus élevé à tout le chargement. La signation administrative avectacé de la synt HUBLET et l'étendue du varies gas aux sau le client puisse prétendre à des indemnités. Le client est seu responsable de ses déchets, même après versage, par le fait du versage, il déclare connaître la situation administrative avectacé de la synt HUBLET et l'étendue du bordereau de versage ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamm